

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DANS LES OUTRE-MER - (N° 4428)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL23

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport analysant le lien entre la précarité des personnes dans Outre-mer et le nombre de cas graves et de décès des suites du covid-19. Ce rapport présente une analyse détaillée pour chaque territoire d'Outre-mer concerné par l'article unique de la présente loi.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise demande un rapport présentant les conséquences de la pauvreté sur le nombre de cas graves et de décès des suites du covid-19 dans le Outre-mer.

Notre commission d'enquête sur la gestion de l'épidémie de covid 19 d'avril-mai 2019 mettait en exergue l'explosion des inégalités en raison de la pandémie et la rupture d'égalité entre les citoyens et les territoires qu'elle a exacerbé. Selon les territoires et les individus, les risques subis et les conséquences pesant sur chacun varient, faisant de cette crise un catalyseur des inégalités sociales en France, qu'elle révèle et accroît gravement. En outre-mer, les populations font face à la crise du Covid-19 de façon différente en fonction de leurs particularités. Dans les Antilles, par exemple, les populations sont vieillissantes et subissent des pluripathologies (diabète, obésité ou insuffisances respiratoires, facteurs aggravants du Covid), dues à des problèmes préexistants.

Partout, les inégalités socio-économiques et les défaillances structurelles (sous équipement sanitaire, manque d'infrastructures pour l'accès à l'eau, discontinuités territoriales, vie chère, chômage élevé, protection sociale moindre, etc.) aggravent les effets de l'épidémie, même quand elle semble relativement mieux ou bien contenue. Ces territoires ne sont pas tous au même stade de développement de l'épidémie que le reste de la France. De manière générale, nous avons constaté de grandes disparités dans les vulnérabilités face au virus, mises en évidence par les multiples

auditions réalisées lors de notre commission d'enquête. Les personnes les plus vulnérables au virus recoupent les catégories de population les plus précaires.

C'est ainsi que beaucoup de malades chroniques sont victimes d'une « triple peine » dans cette crise sanitaire : la pauvreté est corrélée à une plus grande incidence d'obésité, de diabète ou d'hypertension artérielle, qui sont des causes de comorbidités en cas d'infection virale. Leurs conditions de vie les exposent davantage au virus, comme l'impossibilité de recourir au télétravail ou l'habitat insalubre, et celles-ci aggravent le risque de complication en cas de contamination. Notre groupe réclame des données précises sur la corrélation entre précarité et probabilité d'être contaminé, voire de décéder du covid-19.